

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mars 2025

RENFORCER LA DÉMOGRAPHIE PROFESSIONNELLE DES ORTHOPHONISTES - (N° 666)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° AS20

présenté par

Mme Hamdane, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« La Nation se fixe pour objectif d'ouvrir trente-deux centres de formation universitaires en orthophonie en 2030. Pour atteindre cet objectif, le nombre d'ouverture est de deux par année à compter de la promulgation de la présente loi. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement de repli, le groupe LFI-NFP souhaite poser l'objectif de l'ouverture de dix nouvelles antennes universitaires destinées à former des orthophonistes d'ici à 2030.

La situation de la démographie professionnelle des orthophonistes est catastrophique. La Fédération Nationale des Orthophonistes estime la densité de présence des orthophonistes à 38 pour 100 000 habitants, les données de la DREES indiquent une densité de 33,6 pour 100 000. Le territoire du pays est composé à 29,5 % de zones sous-denses et la part de la population y habitant est de 17,5 %.

Les délais d'obtention de rendez-vous vont de plusieurs mois à plusieurs années, jusqu'à trois ans. 90 % des orthophonistes ne peuvent plus accepter de nouveaux patients et toute les professionnelles en libéral doivent procéder à un tri des demandes.

De toute évidence, la politique de formation ne permet pas de répondre aux besoins de santé qui s'expriment. Il faut former plus.

Le taux d'accès aux études est aujourd'hui ridiculement faible, de l'ordre de 3,2 %. Cela s'explique par le maintien obstiné du numerus clausus, qui a stagné pendant des années et, lorsqu'il a progressé, l'a fait de manière insuffisante pour répondre aux besoins. C'est aussi parce que les établissements sont sous-financés et ne considèrent pas pouvoir accueillir plus d'étudiants que les capacités ont été si longtemps maintenues basses.

De nouveaux financements, conséquents, sont nécessaires pour les CFUO. Il importe également de multiplier le nombre ces établissements, ne serait-ce que pour absorber les flux nouveaux d'effectifs étudiants issus de la programmation proposée dans ce texte de loi.

Pour toutes ces raisons, le groupe LFI-NFP propose la création de 10 CFUO d'ici à 2030.